

(819) 994-3500, à Toronto, le
(416) 973-3251, et à Vancouver,
le (604) 586-2500.

Vous trouverez des formulaires de demande aux bureaux des passeports, aux comptoirs postaux et dans les missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Prévoyez au moins trois semaines pour la délivrance de votre nouveau passeport.

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent votre arrivée dans un pays étranger, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de votre destination afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si la validité de votre passeport expire d'ici moins de six mois.

Avant de partir, n'oubliez pas de remplir la section « En cas

Le passeport canadien est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et doit être utilisé uniquement par son titulaire. Il est interdit de vendre un passeport ou de permettre à d'autres personnes ou à un organisme de s'en servir, sous peine de poursuites pénales. Ces gestes constituent le fondement d'une révocation du passeport et d'un refus, à l'avenir, de services de passeport.

d'accident ou de décès, prière d'aviser » de votre passeport. Nous serons ainsi en mesure de prévenir rapidement votre famille ou vos amis en cas d'urgence.

Faites une photocopie de la page d'identification de votre passeport et gardez-la séparément de l'original durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en aussi une photocopie chez un ami ou un parent au Canada. En cas de perte, ces simples mesures permettront de remplacer plus rapidement votre passeport.

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche pour le faire remplacer, après en avoir signalé la perte ou le vol à la police de l'endroit. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex. un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), présenter une copie du rapport de police ou en donner le numéro, fournir de nouvelles photographies et payer les droits exigés.

Nous vous recommandons d'emporter, en plus de votre passeport, un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté qui confirmera votre identité.

ÊTES-VOUS À RISQUE?



Vous planifiez un voyage?

Ne laissez pas votre santé de côté! L'hépatite, le choléra, la typhoïde et d'autres maladies vous guettent! Vous ne pouvez pas prévoir les problèmes d'eau et d'aliments contaminés ou les interventions chirurgicales ni les traitements dentaires d'urgence. Cependant, vous pouvez vous préparer contre les maladies transmises dans ces conditions et qui se préviennent avec un vaccin. Consultez une clinique de santé-voyage ou votre médecin et faites-vous vacciner avant de vous envoler vers le paradis. Pour trouver la clinique de santé-voyage la plus près de chez vous, visitez le site www.immunizecanada.com

**Ne prenez pas de risques.
Protégez-vous.**

Les hépatites qui se préviennent avec un vaccin

Au nombre des infections qui se préviennent avec un vaccin, l'hépatite cause le plus grand nombre de maladies et de décès chez les voyageurs. Chaque année, plus de 1,3 million de Canadiens se rendent dans des pays en voie de développement où ils risquent de contracter l'hépatite.

Si vous vous rendez dans des endroits à risque élevé, par affaires ou pour le plaisir, vous devez connaître les mesures toutes simples qu'il vous faut suivre pour ne pas contracter cette grave maladie.

Vous êtes exposé à l'hépatite si vous :

- vous rendez dans des pays en dehors de l'Australie, du Canada, de l'Europe occidentale, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis où les conditions d'assainissement des eaux laissent à désirer (consultez les cartes);
- visitez des destinations touristiques comme le Mexique et les Antilles, même si vous logez dans des hôtels de première classe;
- avez des relations sexuelles à l'étranger avec des personnes qui y habitent;
- subissez des interventions chirurgicales ou des traitements dentaires à la suite d'un accident dans les pays où l'hépatite B est répandue (y compris le tatouage et l'acupuncture).

L'hépatite se prévient

Le vaccin Twinrix® peut vous protéger contre l'hépatite A et l'hépatite B. Trois doses vous protègent contre les deux virus et comportent moins d'injections en plus d'offrir une commodité accrue et des économies.

Ne laissez pas l'hépatite virale ruiner votre voyage. Consultez votre médecin ou une clinique de santé-voyage pour en savoir plus sur les façons de vous protéger contre l'hépatite en voyage.